

Saint-Denis, le 21 novembre 2018

Appel à candidature en vue d'une audition publique sur les implants mammaires en chirurgie esthétique et reconstructrice

L'ANSM réunira les 7 et 8 février 2019 un comité d'experts en charge d'émettre un avis sur la place et l'utilisation des implants mammaires en chirurgie esthétique et reconstructrice.

Dans cet objectif, ce comité d'experts auditionnera les parties prenantes concernées. Ainsi, tout citoyen, représentant les patients ou non, les professionnels de santé, sociétés savantes de chirurgie esthétique et sénologie, cancérologie, les universités, les institutions ou les entreprises commercialisant des prothèses mammaires peuvent demander à être auditionnés.

A l'issue de ces auditions et de l'avis du comité d'experts, l'ANSM prendra une décision sur l'utilisation des implants mammaires notamment à enveloppe texturée, en chirurgie esthétique et reconstructrice.

Les auditions se tiendront à l'ANSM le 7 février 2019

143-147 boulevard Anatole France, 93285 Saint-Denis (France)

Les candidatures pour les auditions sont ouvertes du 21 novembre au 20 décembre 2018.

Des contributions écrites peuvent être également transmises par mail du 21 novembre 2018 au 18 janvier 2019.

Pourquoi des auditions ?

Les auditions doivent permettre au comité d'experts de recueillir plusieurs positions argumentées et documentées sur au moins un des points suivants, afin d'émettre un avis sur la place et l'utilisation des implants mammaires notamment à enveloppe texturée, en chirurgie esthétique et reconstructrice :

- retour d'expérience personnelle suite au port d'implants mammaires ;
- l'intérêt de la pose d'implants mammaires texturés notamment dans le cadre d'une chirurgie esthétique : résultat esthétique, anatomie de la patiente, pratique chirurgicale, complications ultérieures... ;
- l'intérêt clinique de la pose d'implants mammaires texturés notamment en reconstruction : résultat esthétique, état clinique de la patiente, pratique chirurgicale, complications ultérieures ;
- les alternatives aux implants mammaires texturés en reconstruction et/ou esthétique.

Comment vont se dérouler les auditions ?

Les personnes auditionnées auront un temps de parole d'une durée de 10 minutes suivi d'un temps de questions de la part du Comité d'experts d'une durée également de 10 minutes.

Les auditions dureront toute la journée du 7 février 2019 et seront retransmises en direct sur la chaîne YouTube de l'ANSM. La mise en ligne des vidéos implique l'acceptation préalable des orateurs de l'utilisation de leur image et de leur voix.

Vous souhaitez être auditionné ?

[Pour vous inscrire cliquez ici](#)

Si vous souhaitez modifier les informations enregistrées dans votre formulaire de candidature, [cliquez ici et renseignez le code qui vous aura été envoyé](#)

Il est également possible de participer à ces auditions par écrit en partageant vos contributions à l'adresse mail suivante :

[**Auditionpublique.prothesesmammaires@ansm.sante.fr**](mailto:Auditionpublique.prothesesmammaires@ansm.sante.fr)

Ces contributions écrites seront remises au comité d'experts et publiées sur le site de l'ANSM.

Les personnes auditionnées seront invitées à fournir une déclaration écrite de leurs liens d'intérêt d'ordre financier concernant les implants mammaires (liens avec les fabricants de ces produits ou leurs concurrents). Il s'agit d'une courte déclaration de quelques lignes qui sera rendue publique sur le site de l'ANSM.

Les candidatures seront examinées de manière confidentielle. Chaque candidature fera l'objet d'un accusé de réception et d'une information sur les suites qui lui seront données.

Les frais de transport et d'hébergement des orateurs ne sont pas pris en charge.

Contact pour toutes questions relatives à l'appel à candidatures
Téléphone : 01 55 87 31 06
[**Auditionpublique.prothesesmammaires@ansm.sante.fr**](mailto:Auditionpublique.prothesesmammaires@ansm.sante.fr)

Pour déclarer tout effet indésirable : www.signalement-sante.gouv.fr